

## Réunion des délégués du Personnel du 3 février 2009

# Quand la Direction s'obstine !

La Direction a «planté le décor» dès le début de la réunion par une intervention de M. Marcon faisant état de son désaccord sur la présence des représentants syndicaux des différentes organisations syndicales. Elle a insisté sur le fait que, suivant le code du travail, les délégués du personnel doivent être représentés par un assistant pour l'ensemble de l'instance. Véritablement, il semble que la Direction ait un objectif principal, mettre à mal la présence syndicale et par la même, la défense des salariés. Aucune organisation n'a cédé à l'intimidation de la Direction, qui a cependant menacé de ne pas prendre en compte les heures des représentants syndicaux présents à cette réunion. Pour la CFDT, qui a signé l'accord du «droit syndical» il est inconcevable que la Direction, elle aussi signataire, «joue» à un tel jeu, alors qu'il n'a jamais été question lors des négociations de supprimer les représentants syndicaux DP et que ceux-ci sont bien cités en toute lettre dans cet accord. La Direction n'aurait-elle pas d'autre «chat à fouetter» ?

1 - Les élus CFDT demandent à quelle date la direction sera en mesure de régulariser la situation des OSD concernant l'augmentation de 3,55% avec répercussion sur la prime de rendement, comme les textes Défense l'exigent.

*Cette question est en cours de traitement au niveau central. M. Benetti a tenté de convaincre la Défense de déplaçonner la prime de rendement de 32% et on attend une réponse du ministère du budget (Bercy). Actuellement, le paiement est toujours assuré par le biais des heures supplémentaires sans tenir compte de la prime de rendement.*

**On a bien senti que la question posée par la CFDT agaçait la Direction locale, surtout que celle-ci a déjà été posée les mois précédents. Cela démontre «l'empressement» de la Direction à traiter ce sujet. La CFDT maintiendra la pression aussi bien en central qu'en local pour que ce problème soit véritablement débloqué en tenant compte de la prime de rendement qui fait partie intégrale du salaire des OSD. M. Benetti possède un courrier précis de la CFDT avec tous les éléments de ce**

**dossier, on attend (toujours) une réponse de sa part...**

2 - Les élus CFDT demandent que la Direction engage rapidement la négociation sur la prime de transport sans attendre le déroulement des négociations salariales.

*La direction appliquera la loi, c'est à dire qu'elle remboursera 50% des différents abonnements à des transports collectifs, bus, train... ceci pour les abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires au tarif 2<sup>ème</sup> classe. Vous pouvez dès à présent remplir le formulaire disponible au service du personnel auquel il faudra joindre le titre de transport. Le versement se fera sur la paie et sera visible à la fin du bulletin. Par contre, Nexter n'envisage pas de verser une prime pour les salariés utilisant un transport individuel.*

**Pour la CFDT, la Direction se contente d'appliquer la loi, et seulement la loi. On aurait souhaité un petit plus pour les salariés qui n'habitent pas forcément «la porte à côté». La CFDT est tou-**

**jours demandeuse d'une négociation pour une prime transport pour «tous» car ceux qui ne bénéficient pas de transport en commun se trouvent lésés !**

3 - Les élus CFDT demandent la réfection de la salle de réunion du Comité d'établissement.

*Ce n'est pas prévu cette année, il faudra voir avec le service LS.*

**La Direction, encore une fois, a été surprise de la question. Les élus CFDT sont intervenus afin que cette salle qui appartient à tous les salariés, et gérée par votre comité d'établissement soit entretenue correctement. Les élus CFDT ne demandent pas un «château» mais seulement une réfection partielle de cette salle, afin d'accueillir les différents utilisateurs dans des conditions acceptables.**

4 - Les élus CFDT demandent qu'une information soit faite aux salariés sur les modalités de prise des congés d'été.

*La fermeture de cette année sera les deux premières semaines d'août. Chaque salarié devra y adjoindre une semaine supplémentaire avant ou après, en accord avec la hiérarchie. La Direction roannaise précisant qu'une fermeture d'un mois en août serait même appréciée...*

**La direction ne manque pas d'air ! Après avoir réduit la RTT, elle voudrait aller au delà de l'accord et fermer 4 semaines. Les salariés ont le choix et la CFDT veillera à ce que celui-ci soit respecté !**

5 - Les élus CFDT demandent d'optimiser les déplacements à l'inverse de la dernière négociation centrale du 28 janvier qui avait comme sujet unique le traitement du calendrier de négociations. Il y a d'autres moyens de communication qui peuvent être utilisés d'autant plus que nous mettons en place des actions de prévention par rapport au risque routier.

*Nous transmettrons cette question au siège.*

**On espère que le siège sera attentif à cette question et aux solutions permettant de traiter des sujets simples à l'aide de moyens maintenant éprouvés comme la visio. Cela permettrait de diminuer les risques dans les déplacements, et engendrerait également sans aucun doute une réelle économie. Des arguments qui ne pourront laisser de «marbre» notre Direction...**

## Questions orales :

□ Les élus CFDT ont demandé des précisions concernant les EAD .

*Les entretiens se déroulent actuellement avec un objectif de fin février pour les cadres et de fin mars pour les autres salariés.*

**Un objectif qui paraît de plus en plus ambitieux, on espère que la qualité des entretiens n'auront pas à en souffrir.**

□ Les élus CFDT ont remonté un problème concernant le traitement des salariés transférés à temps partiel.

*La Direction a confirmé qu'il y avait un problème de traitement avec Gestor et a demandé une intervention de la société qui a en charge ce dossier.*

**On espère que ce problème soit traité rapidement afin que ces salariés puissent enfin savoir où ils en sont quant à leur compteur de RC.**

□ A une ancienne question déjà abordée par la CFDT concernant les retraites complémentaires (dossiers IPRIS), la Direction a donné quelques précisions. *Les fichiers ne sont pas fiabilisés et nous avons mis en place un traitement local. L'année 2005 est traitée et nous attaquons l'année 2006 en février et 2007 en mars. Nous enverrons les fichiers une fois fiabilisés.*

**C'est un dossier qui est monté en central et qui est resté sans réponse, le local a pris le relais, heureusement.... afin de régler ce problème. Ceci entraîne, bien entendu, une charge supplémentaire à ce service, mais la RH n'envisage pas de renfort.**

□ La CFDT est intervenue une nouvelle fois afin que le parking sud soit entretenu normalement.

**La Direction se contentera de faire le strict minimum pour un terrain qui n'est plus à elle.**

**La CFDT, c'est faire.** 

Pour les élus CFDT : Philippe Petit